

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

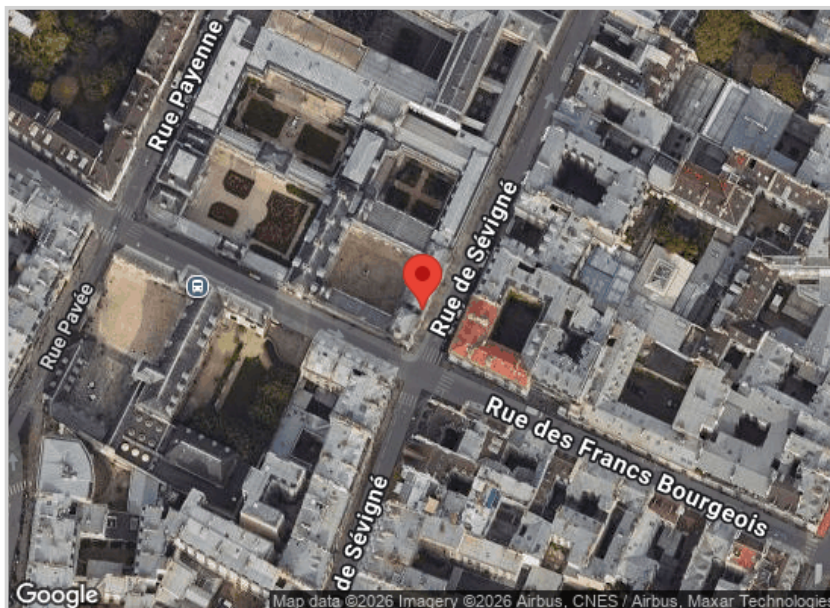
Date d'édition : 03/03/2026

Parcelle cadastrale :

000 AO 0044

Adresse du bien :

23 Rue Madame de Sévigné 75003 Paris



Nature du risque	État	Date	Exposition
R111.3 - Dissolution de gypse	Approuvé	24/02/1977	non
R111.3 - Anciennes carrières	Approuvé	18/03/1991	non
PPRi de Paris	Approuvé	19/04/2007	oui
Zonage sismique : 1 - Très faible	-	-	oui
Potentiel radon : Catégorie 1 - Faible	-	-	oui
Argiles	-	-	non
Plan d'Exposition au Bruit	-	-	non
Obligation Légale de Débroussaillage	-	-	non
Recul du trait de côte	-	-	non

Pollution des sols	SIS : 0	BASIAS : 154	BASOL : 0	ICPE : 18
--------------------	---------	--------------	-----------	-----------

Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble

23 Rue Madame de Sévigné 75003 Paris

Parcelle cadastrale : 000 AO 0044

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS*

oui ☒ non ☐

prescrit (1) ☐ anticipé (2) ☐ approuvé (3) ☐ approuvé et en cours de révision (4) ☒

date 19/04/2007

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain...) Inondation

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

oui ☐ non ☒

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS*

oui ☐ non ☒

prescrit (1) ☐ anticipé (2) ☐ approuvé (3) ☐ approuvé et en cours de révision (4) ☐

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain...)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR TECHNOLOGIQUES*

oui ☐ non ☒

prescrit (1) ☐ anticipé (2) ☐ approuvé (3) ☐ approuvé et en cours de révision (4) ☐

date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui ☐ non ☐

> L'immeuble est situé en zone de prescription

oui ☐ non ☐

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location (5)

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 1 très faible ☒ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui ☐ non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe Naturelle / Minière / Technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturelle / Minière / Technologique ?

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du risque recul du trait de côte

> L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2022-750 du 29 avril 2022 ?

oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

oui ☐ non ☒

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr.

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

d'ici à trente ans ☐ compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

> Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

- ☒ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;
☐ un extrait du règlement concernant le bien.

> Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

> Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

> Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au recul du trait de côte :

☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

AcquÃ©reur / Locataire

Nom : Date : 03/03/2026

Nom :

Signature : Lieu : Paris

Signature :

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB oui ☐ non ☒
révisé ☐ approuvé ☐ date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est conerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation oui ☐ non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ☐ zone B ☐ zone C ☐ zone D ☐
forte forte modérée

zone A : intérieur de la courbe d'indice Lden 70

zone B : (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62

zone C : entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55

zone D : entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Date / Lieu

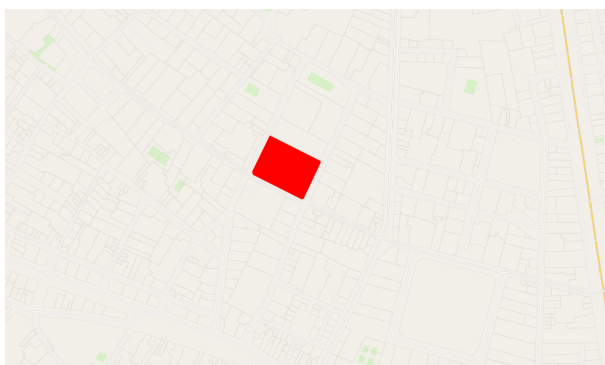
03/03/2026
Paris

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

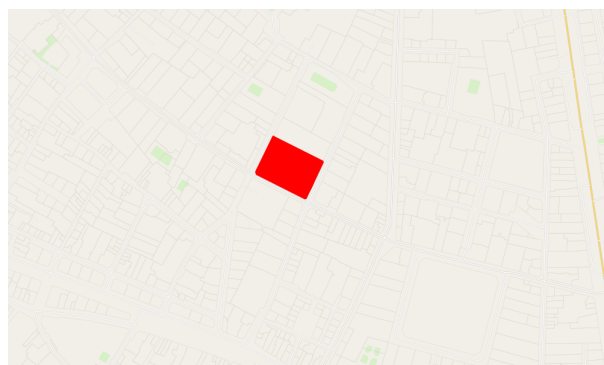
Extrait cartographique du PPR : R111.3 - Dissolution de gypse

Non exposé



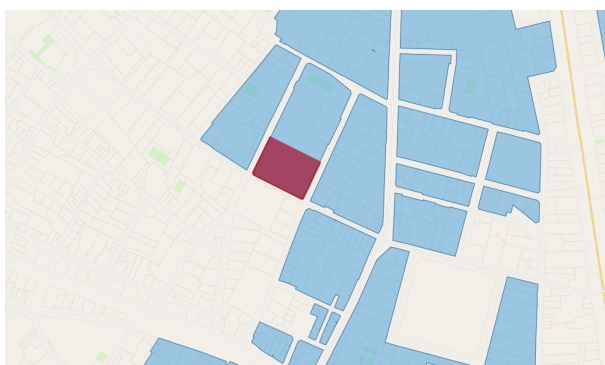
Extrait cartographique du PPR : R111.3 - Anciennes carrières

Non exposé



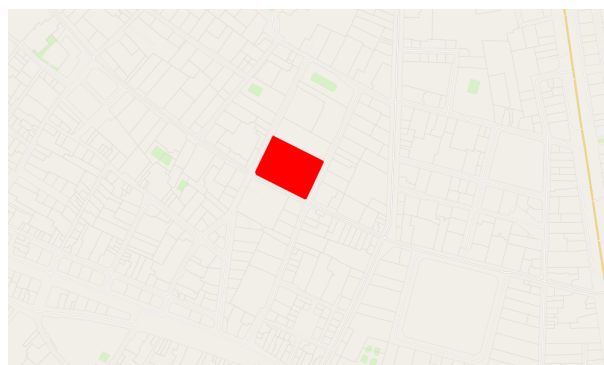
Extrait cartographique du PPR : PPRI de Paris

Exposé



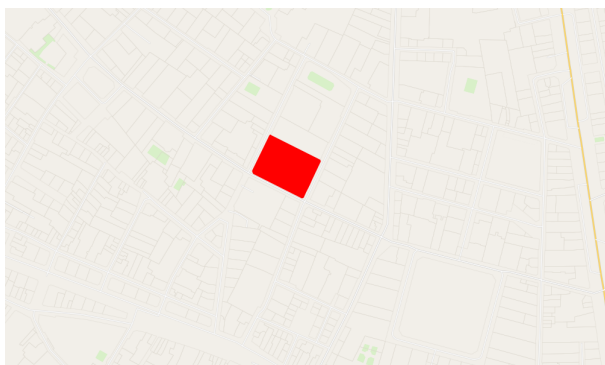
Extrait cartographique du Plan d'Exposition au Bruit

Non exposé



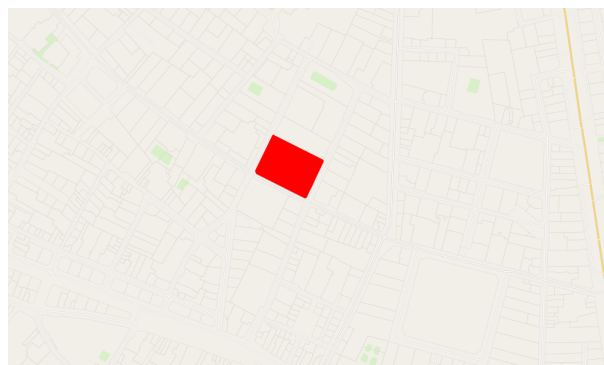
Extrait cartographique du Retrait-Gonflement des Argiles

Non exposé



Extrait cartographique de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

Non exposé

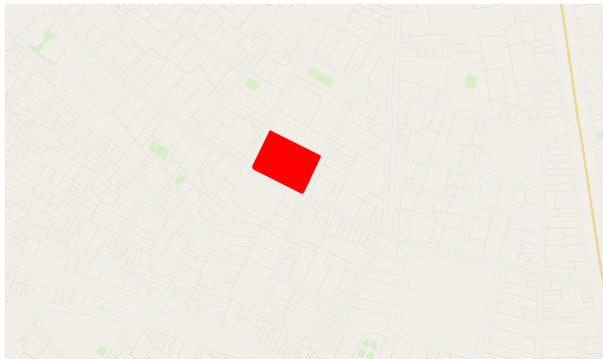


ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

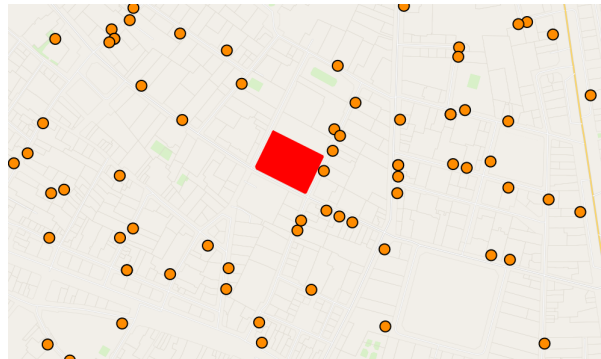
Extrait cartographique des sites pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif (BASOL)

Non exposé



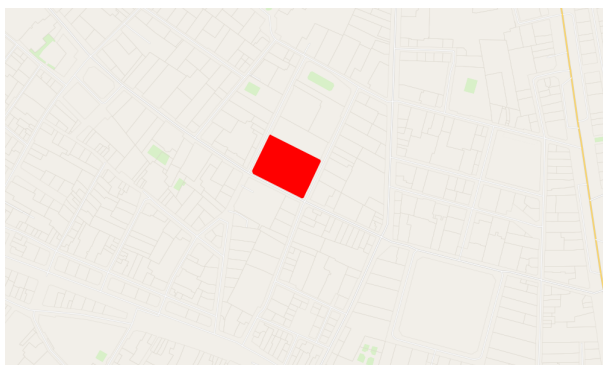
Extrait cartographique de l'inventaire BASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Exposé



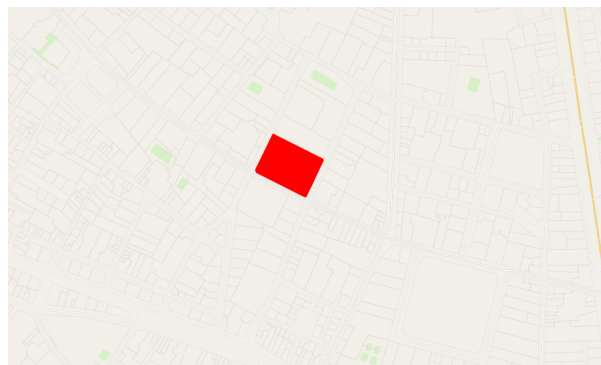
Extrait cartographique de la base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement (ICPE)

Exposé



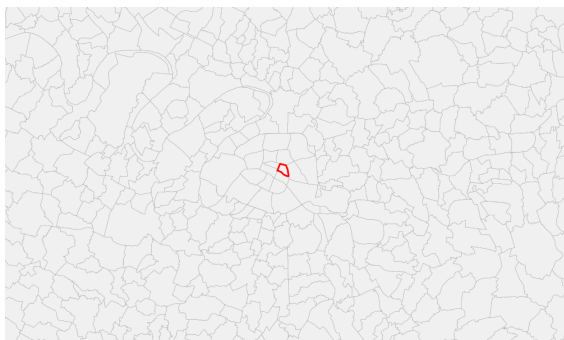
Extrait cartographique du secteur d'information sur les sols (SIS)

Non exposé



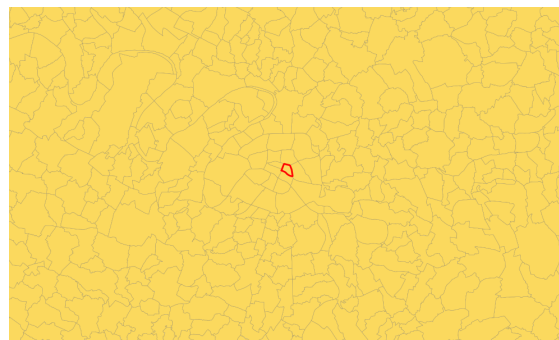
Extrait cartographique de la sismicité

Exposé



Extrait cartographique du potentiel Radon

Exposé



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7508019	imprimerie, lithographie	28 m
BASIAS	IDF7508174	imprimerie, typographie	44 m
BASIAS	IDF7508189	imprimerie, typographie	52 m
BASIAS	IDF7508090	imprimerie, typographie	57 m
BASIAS	IDF7508140	ateliers de construction de machines électriques, magnétos, réparations	61 m
BASIAS	IDF7507458	BASIAS	66 m
BASIAS	IDF7508173	imprimerie, typographie	80 m
BASIAS	IDF7508091	imprimerie, typographie	80 m
BASIAS	IDF7502613	Fonderie d'art	84 m
BASIAS	IDF7508133	fonderie de métaux non ferreux, étain	123 m
BASIAS	IDF7508094	imprimerie, typographie	124 m
BASIAS	IDF7508030	imprimerie, taille douce	127 m
BASIAS	IDF7504025	BASIAS	127 m
BASIAS	IDF7502802	Sous-station électrique	130 m
BASIAS	IDF7508105	pigments, peintures, vernis, encres d'imprimerie ; spécialités diverses	139 m
BASIAS	IDF7502562	Atelier de traitement et revêtement des métaux	147 m
BASIAS	IDF7508095	imprimerie, typographie	155 m
BASIAS	IDF7508152	imprimerie, lithographie	161 m
BASIAS	IDF7508184	imprimerie, typographie	163 m
BASIAS	IDF7502556	Fabrique d'instruments de précision, de mesure et d'optique	167 m
BASIAS	IDF7508076	imprimerie, typographie	169 m
BASIAS	IDF7508179	imprimerie, typographie	185 m
BASIAS	IDF7507998	imprimerie, lithographie, typographie	196 m
BASIAS	IDF7502558	Raffinerie de pétrole	202 m
BASIAS	IDF7508155	imprimerie, lithographie	204 m
BASIAS	IDF7502555	Fabrique de bougies, savon	218 m
BASIAS	IDF7504577	BASIAS	219 m
BASIAS	IDF7508085	imprimerie, typographie	219 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7503402	BASIAS	220 m
BASIAS	IDF7500360	Orfèvrerie et atelier de traitement des métaux	224 m
BASIAS	IDF7503516	BASIAS	229 m
BASIAS	IDF7506678	BASIAS	229 m
BASIAS	IDF7502567	Bijouterie	239 m
BASIAS	IDF7508170	imprimerie, typographie	251 m
BASIAS	IDF7504430	BASIAS	253 m
BASIAS	IDF7502552	Imprimerie	260 m
BASIAS	IDF7508153	imprimerie, lithographie	261 m
BASIAS	IDF7502559	Atelier de traitement et revêtement des métaux	267 m
BASIAS	IDF7508079	imprimerie, typographie	267 m
BASIAS	IDF7507996	imprimerie, lithographie, offset	269 m
BASIAS	IDF7502595	Fabrique de scies, outils de serrurerie	271 m
BASIAS	IDF7501255	Fabrique de vis cylindriques, de boutons en métal, (voir commentaire)	271 m
BASIAS	IDF7508008	imprimerie, lithographie, typographie	272 m
BASIAS	IDF7506552	BASIAS	272 m
BASIAS	IDF7500551	Clinique	275 m
BASIAS	IDF7508000	imprimerie, lithographie, typographie	276 m
BASIAS	IDF7504959	BASIAS	278 m
BASIAS	IDF7502603	Fabrique de cartouche pour mitrailleuses	278 m
BASIAS	IDF7508096	imprimerie, typographie	280 m
BASIAS	IDF7502018	Atelier de métallurgie de transformation, traitement et revêtement des métaux	282 m
BASIAS	IDF7508102	peintures et vernis, peintures à l'eau, mastics vitriers et spéciaux	283 m
BASIAS	IDF7502017	Orfèvrerie, couverts	284 m
BASIAS	IDF7508018	imprimerie, lithographie	289 m
BASIAS	IDF7508132	fonderie de métaux non ferreux, étain	291 m
BASIAS	IDF7507993	imprimerie, lithographie	293 m
BASIAS	IDF7502560	Atelier de traitement et revêtement des métaux	293 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7506705	BASIAS	294 m
BASIAS	IDF7508126	matières plastiques	296 m
BASIAS	IDF7508195	imprimerie, typographie	297 m
BASIAS	IDF7508006	imprimerie, lithographie, typographie	298 m
BASIAS	IDF7502563	Fabrique de pathères, rosaces et aguapes en cuivre verni et estampé	307 m
BASIAS	IDF7502607	Fabrique de moteurs hydrauliques	312 m
BASIAS	IDF7506742	BASIAS	322 m
BASIAS	IDF7502624	Fabrication de lampes à huile et gaz	323 m
BASIAS	IDF7503542	BASIAS	324 m
BASIAS	IDF7502564	Fonderie en cuivre	324 m
BASIAS	IDF7502903	Fabrique de presses et machines hydrauliques	331 m
BASIAS	IDF7508191	imprimerie, typographie	332 m
BASIAS	IDF7508099	imprimerie, typographie	336 m
BASIAS	IDF7508100	imprimerie, typographie	336 m
BASIAS	IDF7501124	Imprimerie	336 m
BASIAS	IDF7500649	Fabrique de verrerie, accessoires de pharmacie et d'hygiène	338 m
BASIAS	IDF7506730	BASIAS	339 m
BASIAS	IDF7502561	Fabrique de tubes en cuivre	341 m
BASIAS	IDF7508007	imprimerie, lithographie, typographie	344 m
BASIAS	IDF7503509	BASIAS	346 m
BASIAS	IDF7501014	Fabrique de couleurs pour l'imprimerie	347 m
BASIAS	IDF7502005	Imprimerie	351 m
BASIAS	IDF7508192	imprimerie, typographie	356 m
BASIAS	IDF7508180	imprimerie, typographie	362 m
BASIAS	IDF7508049	imprimerie, typographie	365 m
BASIAS	IDF7507170	BASIAS	366 m
BASIAS	IDF7503280	BASIAS	368 m
BASIAS	IDF7508172	imprimerie, typographie	373 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7501105	Imprimerie	376 m
BASIAS	IDF7508037	imprimerie, offset	377 m
BASIAS	IDF7503267	BASIAS	377 m
BASIAS	IDF7508194	imprimerie, typographie	377 m
BASIAS	IDF7508051	imprimerie, typographie	378 m
BASIAS	IDF7500361	Atelier de mécanique générale	383 m
BASIAS	IDF7504125	BASIAS	383 m
BASIAS	IDF7502612	Fonderie	383 m
BASIAS	IDF7508038	imprimerie, phototypie	385 m
BASIAS	IDF7508158	imprimerie, taille douce	390 m
BASIAS	IDF7500359	Garage	391 m
BASIAS	IDF7508165	imprimerie, typographie, lithographie	392 m
BASIAS	IDF7508004	imprimerie, lithographie, typographie	392 m
BASIAS	IDF7508148	imprimerie, lithographie, typographie	394 m
BASIAS	IDF7503970	BASIAS	396 m
BASIAS	IDF7508082	imprimerie, typographie	399 m
BASIAS	IDF7502012	Fonderie	402 m
BASIAS	IDF7508034	imprimerie, lithographie	404 m
BASIAS	IDF7501193	Fabrique d'instruments de mesures linéaires (regles pesons)	404 m
BASIAS	IDF7508161	imprimerie, typographie	407 m
BASIAS	IDF7508141	ateliers de construction de machines électriques, condensateurs	407 m
BASIAS	IDF7502003	Fonderie d'art, atelier de métallurgie	408 m
BASIAS	IDF7503510	BASIAS	409 m
BASIAS	IDF7508818	imprimerie, typographie	409 m
BASIAS	IDF7508154	imprimerie, lithographie	410 m
BASIAS	IDF7508176	imprimerie, typographie	411 m
BASIAS	IDF7508036	imprimerie, lithographie	413 m
BASIAS	IDF7502019	Orfèvrerie, couverts	419 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7508017	imprimerie, lithographie	420 m
BASIAS	IDF7508177	imprimerie, typographie	424 m
BASIAS	IDF7508156	imprimerie, lithographie	426 m
BASIAS	IDF7500651	Atelier de décolletage	426 m
BASIAS	IDF7502016	Ferblanterie	433 m
BASIAS	IDF7502021	Fabrique de courroies, tuyaux ciment vibré , installations électriques	433 m
BASIAS	IDF7507999	imprimerie, lithographie, typographie	439 m
BASIAS	IDF7501178	Fonderie de bronze	440 m
BASIAS	IDF7503541	Pressing	448 m
BASIAS	IDF7508201	exploitation frigorifique et atelier de construction de machines et meubles frigorifiques	449 m
BASIAS	IDF7508028	imprimerie, taille douce	451 m
BASIAS	IDF7508116	matières plastiques, galalithe, boutons et boucles	455 m
BASIAS	IDF7501187	Fonderie pour la fabrication d'objets de petites dimensions	457 m
BASIAS	IDF7508144	imprimerie, lithographie	460 m
BASIAS	IDF7502593	Fabrique de produits pharmaceutiques	461 m
BASIAS	IDF7508819	imprimerie, typographie	462 m
BASIAS	IDF7503538	BASIAS	463 m
BASIAS	IDF7508171	imprimerie, typographie	465 m
BASIAS	IDF7501231	Fabrique d'équipement militaire (casques, cuirasses, képis, tentes, ustensils de campement, habits)	466 m
BASIAS	IDF7508168	imprimerie, typographie	468 m
BASIAS	IDF7503876	BASIAS	469 m
BASIAS	IDF7508087	imprimerie, typographie	469 m
BASIAS	IDF7502549	Fabrique de miroirs montés sur zinc et cuivre, cadres, estampage, étamage	470 m
BASIAS	IDF7506028	BASIAS	472 m
BASIAS	IDF7503093	Atelier de traitement de surface	476 m
BASIAS	IDF7508104	pigments, peintures, vernis, encres d'imprimerie ; spécialités diverses	476 m
BASIAS	IDF7508136	fonderie de métaux non ferreux	476 m
BASIAS	IDF7504306	BASIAS	482 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
BASIAS	IDF7501302	Fabrique de couleurs et vernis, de produits chimiques pour la fabrication de couleurs	482 m
BASIAS	IDF7508185	imprimerie, typographie	482 m
BASIAS	IDF7502545	Atelier de mécanique de transformation, objets religieux	483 m
BASIAS	IDF7502571	Fonderie en petit et d'art, bronze d'art	484 m
BASIAS	IDF7508146	imprimerie, lithographie, typographie	484 m
BASIAS	IDF7508057	imprimerie, typographie	485 m
BASIAS	IDF7504809	BASIAS	486 m
BASIAS	IDF7508817	imprimerie, typographie	486 m
BASIAS	IDF7508769	imprimerie, lithographie, typographie, taille douce	491 m
BASIAS	IDF7508862	imprimerie, typographie	491 m
BASIAS	IDF7508081	imprimerie, typographie	494 m
BASIAS	IDF7508759	imprimerie, lithographie	494 m
BASIAS	IDF7503321	BASIAS	499 m
BASIAS	IDF7502067	Ferblanterie, zinguerie, fabrique de machines diverses	499 m
ICPE	0007409668	LES NOUVEAUTES PARISIENNES	407 m
ICPE	0007409669	A LA POUPÉE MERVEILLEUSE	407 m
ICPE	0006516368	SARL SAPAM-PRESSING HENRI IV	407 m
ICPE	0007407310	MAIRIE DE PARIS-Direction du Patrimoine	407 m
ICPE	0007408082	MAIRIE DE PARIS - COMPLEXE SAINT-MERRI	407 m
ICPE	0007406640	CENTRE WALLONIE BRUXELLES (i2784)	407 m
ICPE	0006516532	BENITA SERVICES	407 m
ICPE	0007405909	RATP	407 m
ICPE	0007408751	SOCIÉTÉ PARISIENNE DE PARKING	407 m
ICPE	0007404028	STATION SERVICE AAS CARBURANTS (i3786)	407 m
ICPE	0007409374	SOPAD (Franprix)	407 m
ICPE	0006514539	GARAGE SULLY(i4828)	407 m
ICPE	0007406219	THEATRE DE LA VILLE i5202	407 m
ICPE	0007408890	S.A.TEINTURERIE LETOURNEUR	407 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

POLLUTION DES SOLS

Situation du Risque de Pollution des Sols

dans un rayon de 500m autour de votre bien

Type	Identifiant	Nom et/ou activité	Distance
ICPE	0007406240	AP HP	407 m
ICPE	0006516837	BHV SAS	407 m
ICPE	0007407815	SL RENARD	407 m
ICPE	0007408423	SARL BM PRESSING	407 m

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement

SINISTRES (CATNAT)

Déclaration des sinistres indemnisés

en date du 03/03/2026 sur la commune de Paris

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	J.O.	Indem.
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983	☐
Tempête	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	☐
Grêle	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	☐
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	☐
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018	☐

Cochez la case si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Etabli le : 03/03/2026

Nom et visa du vendeur / bailleur :

Nom et visa de l'acquéreur / du locataire :



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET
INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
Unité territoriale de Paris

Arrêté préfectoral n° 2012159-0001
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en
qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les
modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris
concernant les risques précités

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles **L.125-5** et **R.125-23 à R.125-27**,

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles **L.271-4** et **L.271-5**,

Vu le code des assurances et, notamment, ses articles **L.125-2** et **L.128-2**,

Vu la loi n° **89-462 du 6 juillet 1989** modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1,

Vu l'arrêté ministériel du **13 avril 2011** modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques,

Vu la circulaire interministérielle du **27 mai 2005**, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° **2006-45-1 du 14 février 2006** portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

Vu l'arrêté préfectoral n° **2008-105-2 du 14 avril 2008** modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

Sur proposition du directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1er :

L'article 3 du même arrêté est ainsi modifié :

« Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans un dossier annexé au présent arrêté qui comprend :

- La liste des risques majeurs visés à l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- Pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;
- La cartographie des zones concernées par ces risques ;
- Les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;
- La liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.
- le plan de prévention du risque inondation sur le territoire de Paris (documents graphiques, règlement et note de présentation). »

Ce dossier sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

ARTICLE 2 :

L'article 4 du même arrêté est ainsi modifié :

« Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 2 du présent arrêté, sont consultables :

- à l'accueil de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris
- Sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

ARTICLE 4 :

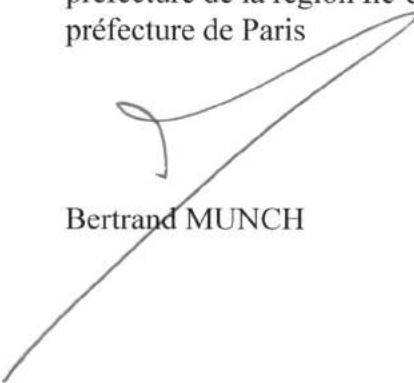
Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 5 :

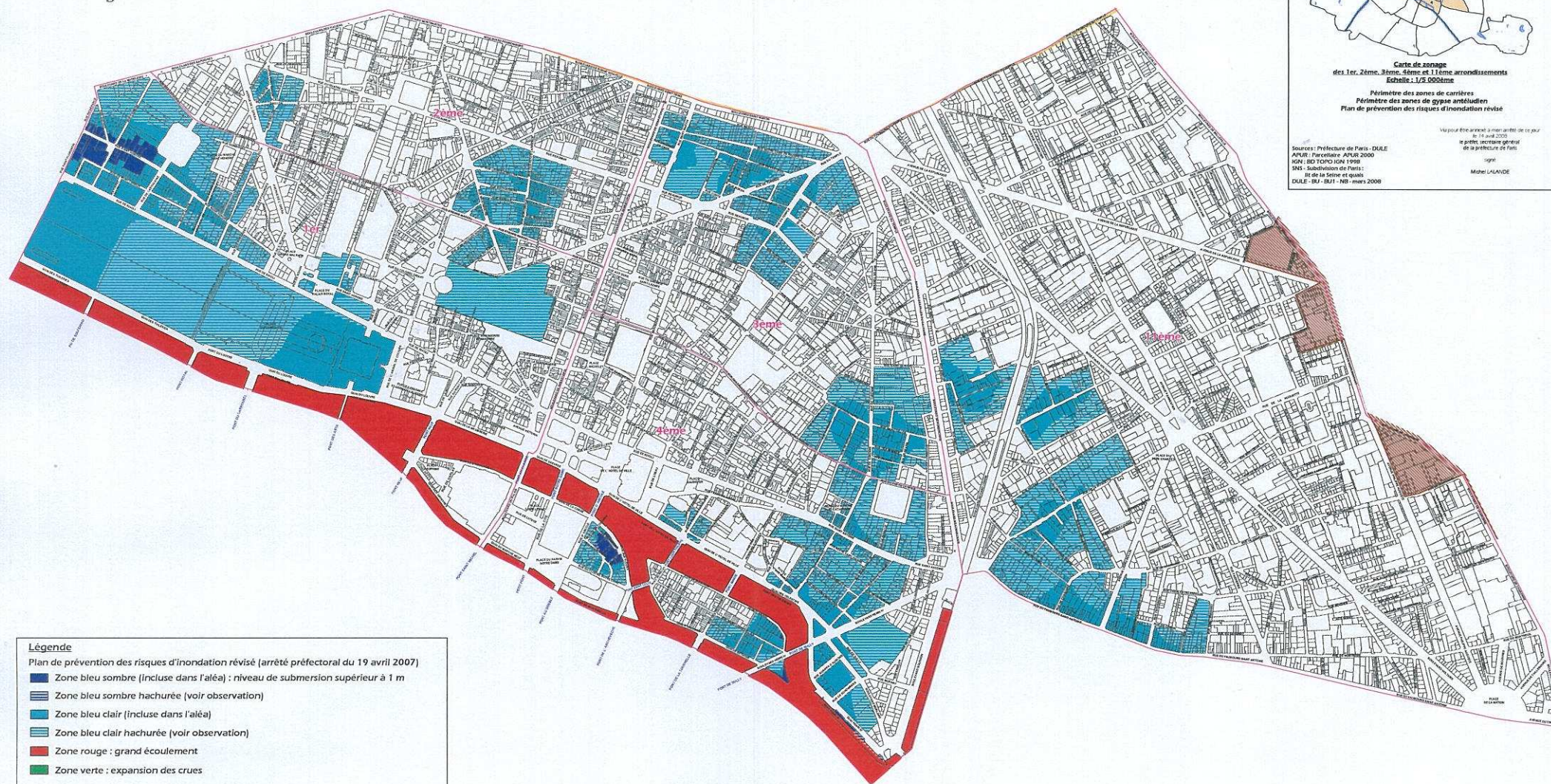
Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **07 JUIN 2012**

Pour le préfet et par délégation,
le préfet, secrétaire général de la
préfecture de la région Ile-de-France,
préfecture de Paris



Bertrand MUNCH

**Légende**

Plan de prévention des risques d'inondation révisé (arrêté préfectoral du 19 avril 2007)

- Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa) : niveau de submersion supérieur à 1 m
- Zone bleu sombre hachurée (voir observation)
- Zone bleu clair (incluse dans l'aléa)
- Zone bleu clair hachurée (voir observation)
- Zone rouge : grand écoulement
- Zone verte : expansion des crues

Zone comportant des poches de gypse antéludien
(arrêté interpréfectoral du 25 février 1977)

Zone d'anciennes carrières
(arrêté interpréfectoral du 19 mars 1991)

Limites d'arrondissements

Observation : Secteurs hachurés du PPRI
Les secteurs hachurés correspondent à des parties de parcelles où d'îlots inclus dans le périmètre des zones potentiellement inondables, par application du principe de précaution explicité page 21 du rapport de présentation. Il s'agit du complément de la parcelle pour la zone bleu sombre, et de l'îlot pour la zone bleu clair, situé au delà de la limite estimée de l'aléa.

Définition de l'îlot = Parcellaire APUR 2000



Document de référence relatif à
l'information des Acquéreurs et des Locataires
sur les risques naturels majeurs (IAL)



Carte de zonage
des 1er, 2ème, 3ème, 4ème et 11ème arrondissements
Echelle : 1/5 000ème

Périmètre des zones de carrières
Périmètre des zones de gypse antéludien
Plan de prévention des risques d'inondation révisé

Sources : Préfecture de Paris - DUE
APUR - Parcellaire APUR 2000
IGN - BD TOPO IGN 1999
M6 - Subdivisions de Paris
Bt de la Seine et quais
DUE - BUI - BUI - mars 2008

Val pour être annexé à mon arrêté de ce jour
le 19 avril 2007
le préfet, secrétaire général
de la préfecture de Paris

Michel LALANDE